

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 7 décembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 32
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Dominique MARIE a donné pouvoir à Christine SALMON, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL, Lydie OLIVE, Nathalie TASSERIT, Alain QUEHE, François REPEL, Josiane LECUYER

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Jérémie DESGUEE, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20231213-17 : FIN_DECISION MODIFICATION N°4 BUDGET PRINCIPAL,
 BUDGET ANNEXE PSLA VA/VB N°3, BUDGET ANNEXE PSLA CAUMONT N°2**

1. Décision modificative n°4 budget principal

Dans le cadre de cette décision modificative n°4, il est proposé d'inscrire des crédits au chapitre 041, afin de procéder à la modification d'imputation d'anciennes subventions non-transférables.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
041-1313 Subvention département	+306 030,00€	041-1323 Reprise de subvention	+306 030,00€
Total dépenses d'investissement	306 030,00€	Total recettes d'investissement	306 030,00€

2. Décision modificative n°2 budget annexe PSLA Caumont

Les prévisions du compte administratif 2023 du budget annexe PSLA Caumont, laisse apparaitre un besoin d'emprunt pour l'équilibre de l'opération et ainsi du budget 2023.

Le budget annexe PSLA VA/VB a souscrit, en 2019, un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, pour un montant de 2 000 000,00€, avant de recevoir les notifications de subventions. Les subventions attendues sont amplement supérieures aux estimations. Le budget se retrouve donc excédentaire.

Une partie de cet emprunt va donc être transféré au 06 décembre 2023, sur le budget PSLA Caumont, pour un montant de 160 000,00€, évitant ainsi de souscrire à un nouvel emprunt.

Le budget annexe PSLA Caumont reversera annuellement l'annuité au budget annexe PSLA VA/VB sur la base de 9,4% du capital restant dû au 06 décembre 2023.

Pour ce faire il nécessaire de transférer les crédits initialement prévus sur la nature 1641 pour les basculer sur la nature 168758.

Les Intérêts courus non échus correspondant à la part d'emprunt transféré seront payés sur le budget annexe PSLA Caumont, il est donc nécessaire d'ajouter des crédits supplémentaires sur la nature 66112, afin de procéder aux écritures.

- L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu en réduisant les dépenses sur la nature 6188.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
66-66112 Intérêts courus non échus	+50,00€		
011-6188 Autres frais divers	- 50,00€		
Total dépenses de fonctionnement	0,00€	Total recettes de fonctionnement	0,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		16-1641 Emprunts	- 160 000,00€
		16-168758 Autres groupements	+160 000,00€
Total dépenses d'investissement	0,00€	Total recettes d'investissement	0,00€

3. Décision modificative n°3 budget annexe PSLA VA-VB

Section d'investissement :

- Dans le cadre du transfert d'une partie de l'emprunt n°036340 E vers le budget annexe PSLA Caumont, il est nécessaire d'inscrire en dépenses d'investissement sur la nature 276358 le montant correspondant à la part d'emprunt transféré au budget annexe PSLA Caumont, soit 160 000,00€.

Section de fonctionnement :

- Le budget annexe PSLA Caumont prenant en charge la part d'intérêts courus non échus 2023, correspondant à la part d'emprunt transféré, les recettes doivent être inscrites sur la nature 7622.
 - L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu en inscrivant des crédits supplémentaires sur la nature 678 en réserve de fonctionnement.
 - L'équilibre de la section d'investissement est obtenu en réduisant les dépenses d'investissement pour 160 000,00€ sur la nature 2313.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
67-678 Autres charges exceptionnelles	+90,00€	76-7622 ICNE part emprunt transféré	+90,00€
Total dépenses de fonctionnement	90,00€	Total recettes de fonctionnement	90,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
27-276358 Emprunt	+160 000,00€		
23-2313 Constructions en cours	- 160 000,00€		
Total dépenses d'investissement	0,00€	Total recettes d'investissement	0,00€

4. ANNULE ET REMPLACE Décision modificative n°1 budget annexe ZA NOIRES TERRES

La présente décision modificative a pour but d'ajuster les crédits prévus initialement pour la réalisation des écritures comptables de stocks. La révision de ces crédits est due à la non-réalisation sur cet exercice de ventes prévues au 2023. Celles-ci ne seront finalisées qu'en 2024.

- L'équilibre de la présente décision modificative n°1 est obtenu par la réduction des crédits prévus :
 - Pour les ventes de terrains
 - Pour le remboursement de l'avance au budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		70-7015 Ventes de terrains	- 117 000,00€
		042-7133 Stocks	+ 117 000,00€
Total dépenses de fonctionnement	0,00€	Total recettes de fonctionnement	0,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040-3355 Stocks	+117 000,00€		
16-168751 Remboursement avance	-117 000,00€		
Total dépenses d'investissement	0,00€	Total recettes d'investissement	0,00€

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER :**
 - la décision modificative n°4 pour l'exercice 2023 du budget principal
 - la décision modificative n°2 pour l'exercice 2023 du budget annexe PSLA Caumont
 - la décision modificative n°3 pour l'exercice 2023 du budget annexe PSLA VA-VB
- **D'ANNULER** et remplacer la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget annexe ZA Noires Terres

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

